

Communiqué

Association du personnel: Chronique d'une mort annoncée

Le lundi 24 novembre, l'assemblée générale ordinaire de l'association Monuments Culture et Loisirs (MCL) a exceptionnellement réuni plus de 40 adhérents, venus exprimer leurs plus fortes inquiétudes quant à l'avenir de leur association. Même si ce point ne figurait pas à l'ordre du jour, **les adhérents ont voté une motion, à l'unanimité moins une voix, se prononçant contre la dissolution quasi annoncée de l'association.**

Cette association, bien que très imparfaite, (budget trop faible, subvention consommée en quasi totalité pour l'achat des tickets-restau, agents des monuments de province ne bénéficiant pas de toutes les prestations...) avait tout de même le mérite d'exister, elle participait au lien entre les agents et « l'identité » de notre établissement.

Aujourd'hui, mardi 25 novembre, en Comité Technique Paritaire, Isabelle Lemesle a clairement affirmé son intention de voir disparaître l'association du personnel. S'il n'appartient pas à la Présidente du CMN de décider de la dissolution d'une association loi 1901, elle l'a pourtant doré et déjà condamnée **en annonçant publiquement son intention de ne pas reconduire sa subvention pour l'année 2009.**

Prétextant une gestion de fait, concernant l'achat et la distribution des tickets-restau, qui seront désormais confiés aux services de la DRH, elle en profite pour liquider toute forme d'action sociale et culturelle au sein de l'établissement. Par ailleurs, il n'est, pour le moment, pas prévu d'étendre la distribution des tickets-restau aux agents de province. Une subvention spéciale du ministère devrait être demandée au mois de janvier, mais ne nous leurrions pas, dans le contexte budgétaire actuel, elle a peu de chance d'aboutir.

Les représentants du personnel sont fortement intervenu pour le maintien de l'association MCL, l'évolution de ses statuts et pour le développement de ses activités, notamment en étendant son périmètre à tous les agents du CMN. Mais Isabelle Lemesle n'a rien voulu entendre et s'est bornée à renvoyer les agents vers les associations du ministère lesquelles ne proposent pas toutes les prestations de l'association MCL (bons rentrée scolaire, bons naissance, bons mariage...). Par ailleurs, aussi bien les contractuels du CMN que les fonctionnaires, ont déjà la possibilité d'adhérer aux associations du ministère.

A tous nos arguments, la direction n'a eu qu'une seule et même réponse: trop cher pour l'établissement. Pourtant, s'il y avait une réelle volonté le CMN pourrait aisément se doter d'une véritable politique d'action sociale, inspiré de ce qui se fait dans d'autres établissements publics, mais visiblement Mme Lemesle à d'autres priorités...

Une fois encore, les personnels, et même les membres du bureau de l'association, ont été mis devant le fait accompli, sans aucune information ni concertation. Nous ne pouvons que dénoncer ces méthodes brutales, dont Isabelle Lemesle semble coutumière.